

## Le problème tunisien et l'O.N.U.

### Pourquoi reculer les élections sarroises ?

agafi 29.9.52

La France accepte-t-elle que le problème tunisien soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'ouvre le 14 octobre ? Nous l'ignorons encore et le gouvernement semble, jusqu'à présent, ne pas le savoir plus que nous. Le seul fait précis porté à notre connaissance est que la décision a été reportée au Conseil des ministres qui se réunira le 7 octobre, jour de la rentrée parlementaire.

L'opinion, qui raisonne de façon simpliste peut-être, mais logique, en a conclu qu'il y avait pour le moment désaccord au sein du gouvernement sur l'attitude à prendre.

Il paraît que l'opinion a tort : c'est du moins M. Robert Schuman qui l'a affirmé devant la presse diplomatique française. Le ministre des Affaires étrangères a souligné avec force qu'aucune divergence de vues ne s'était manifestée et que le renvoi au 7 octobre s'expliquait par une raison très simple : à savoir que la session des Conseils généraux empêcherait plusieurs membres importants du cabinet d'être présents à Paris le 4<sup>er</sup> octobre, jour où aurait dû normalement se tenir le prochain Conseil des Ministres.

On est naturellement heureux d'apprendre, d'une bouche aussi qualifiée, que tout va pour le mieux dans le meilleur des gouvernements. Cependant, les explications de M. Robert Schuman paraissent insuffisantes à beaucoup de personnalités qualifiées ; celles-ci auraient donc l'esprit assez obtus et ne parviendraient pas à comprendre pourquoi, du moment qu'il n'y avait pas désaccord le 24 septembre, on a jugé bon de ne pas prendre dès ce jour-là les décisions qui eussent mis fin à une incertitude fâcheuse. Il est malheureusement exact qu'en France, la politique locale — en l'occurrence la session des Conseils généraux — influe trop souvent sur la marche et la conduite de la politique proprement dite, qui est, selon Littré, « l'art de gouverner un Etat et de diriger ses relations avec les autres Etats ». Mais enfin, dans le cas, qui nous occupe, on ne voit pas le motif pouvant justifier le renvoi à quinzaine d'une résolution qu'on était — comme on est en droit de le penser d'après les propos de M. Robert Schuman — en mesure d'arrêter tout de suite. Il y a là quelque chose qui nous échappe.

\*\*\*

Quoi qu'il en soit, la thèse du Quai d'Orsay est que la France ne doit pas s'opposer à ce que le problème tunisien soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. L'argumentation présentée est en substance la suivante : si, l'année dernière, nous avons réussi de justesse à empêcher l'inscription du problème marocain à l'ordre du jour des Nations Unies, la situation est aujourd'hui différente en ce qui concerne la Tunisie. D'abord, parce que, pour le Maroc, une négociation qu'on pouvait craindre de troubler était alors en cours, tandis que les pourparlers franco-tunisiens sont actuellement au point mort. Ensuite, parce qu'il est peu probable que, si nous nous refusons à l'inscription, nous retrouvions avec nous ceux qui, l'année dernière, à propos du Maroc, nous avaient aidé à l'emporter en nous soutenant de leur vote ou en s'abstenant. Nous aurions donc les plus grandes chances d'être battus. Au contraire, en acceptant l'inscription, et en contestant ensuite la compétence de l'O.N.U., nous regrouperons autour de nous le réseau des sympathies et des amitiés qui empêcheront l'instance internationale de se saisir d'une cause dont elle n'a pas à connaître.

Tout cela est sans doute fort beau en théorie ; mais en pratique ? Le ministre des Affaires étrangères a lui-même déclaré textuellement qu'« aucun gouvernement ne pourrait accepter que l'O.N.U. s'empare du problème tunisien et se substitue à nous pour rechercher une solution ». Mais consentir à l'inscription, n'est-ce pas mettre la main dans l'engrenage et laisser précisément l'O.N.U. s'emparer du problème ? « Nous plaiderons l'incompétence, et nous gagnerons », nous affirme-t-on. Voire. Et si, d'aventure, nous perdions ? Si les promesses que nous espérons obtenir — ce n'est qu'un espoir — n'étaient pas données ? Si, en un mot, l'O.N.U. se reconnaissait compétente ? Dans ce cas, M. Robert Schuman lui-même semble admettre qu'il n'y aurait plus pour nous d'autre solution que de claquer la porte des Nations Unies. Risque pour risque, il nous semble qu'il vaudrait mieux poser la question d'une façon simple et claire : les rapports franco-tunisiens ne regardent exclusivement que la France et la Tunisie ; l'O.N.U. n'a rien à y voir, et, n'ayant à nous défendre de rien, sinon d'avoir donné à la Tunisie un développement et une prospérité que beaucoup de pays musulmans ligués contre nous devraient commencer par atteindre avant de s'ériger en juges, nous n'avons à aucun degré l'inten-

tion de nous laisser mettre en posture d'accusés. Par conséquent, si l'affaire tunisienne est inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies, nous aurons le regret de nous retirer de l'O.N.U.

Croit-on qu'un tel langage ne ferait pas réfléchir et nos amis et même nos ennemis ? Croit-on qu'il ne serait pas plus conforme à la fois à notre dignité et à nos intérêts que le recours à des astuces juridiques dont rien n'indique, au surplus, qu'elles doivent être couronnées de succès ? Sans créer un précédent irréparable, la France ne peut pas tolérer qu'une affaire de ce genre soit inscrite au rôle de l'O.N.U. Elle le peut d'autant moins que toute la tactique des conseillers du Bey a précisément consisté à traîner les choses en longueur jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée générale et que renvoyer le procès devant cette Assemblée, fut-ce au stade primaire de l'inscription, serait par conséquent entrer dans le jeu de nos adversaires. Si nous voulons perdre la face et compromettre non seulement notre situation en Tunisie, mais aussi dans toute l'Afrique du Nord, nous n'avons qu'à nous engager dans la voie indiquée par notre diplomatie. M. Antoine Pinay y est-il disposé ? Nous nous croyons encore autorisés à en douter, et c'est pourquoi nous attendons avec espoir la déclaration qu'il doit faire à l'Assemblée nationale le 7 octobre, quelques heures après le Conseil des ministres où, avec ou sans désaccord au sein du gouvernement, la décision appartiendra au Président du Conseil.

\*

\*\*

Et la Sarre ? C'est encore un des problèmes urgents sur lesquels nous aurons à fixer notre position. Depuis que le ministre français des Affaires étrangères proposa de faire de Sarrebruck le siège de la communauté du charbon et de l'acier, deux mois se sont écoulés, et l'on ne relève encore aucun indice permettant de conclure à une prochaine entente franco-allemande sur la Sarre. Les entretiens entre M. Robert Schuman et M. Walter Hallstein n'ont pas repris. Le chancelier Adenauer, dans l'intervalle, a reçu à plusieurs reprises, il est vrai, les représentants des partis sarrois pro-allemands, mais il est difficile de savoir si c'est pour les incliner à la modération ou, au contraire, à l'intransigeance. C'est d'ailleurs à la date du 27 septembre que le gouvernement sarrois devait se prononcer sur l'admission ou la non admission de l'un au moins de ces partis, l'Union chrétienne-démocrate, qui risque de faire une concurrence dangereuse au parti populiste chrétien du président du Conseil sarrois, M. Johannes Hoffmann. Mais, à la date d'hier, aucune information n'indiquait que le terme prévu eût été respecté.

Or, les élections sarroises auraient dû normalement avoir lieu le 5 octobre, le premier Landtag ayant été élu pour cinq ans le 5 octobre 1947. En jouant sur l'interprétation des textes, on a pu reculer la consultation jusqu'à la limite extrême du 15 décembre prochain. C'est déjà très tard, et il ne paraît nullement sûr qu'il ne faille pas compter avec un nouvel ajournement. On ferait cependant bien de comprendre, à Paris, que le temps ne travaille pas nécessairement pour nous et que Bonn, au contraire, le met à profit pour se livrer à des manœuvres dont le but ne semble pas être d'aboutir à une solution acceptable pour la France.

Cela n'empêche pas le Quai d'Orsay de se dire optimiste. Il y a bien un projet français prévoyant une Sarre dotée de l'autonomie interne pour tout ce qui regarde les questions intérieures, mais placée sous le contrôle d'un organisme international, le Conseil de l'Europe par exemple, pour ce qui est des relations extérieures. Les Allemands, paraît-il, ne seraient pas éloignés d'accepter cette formule. Mais ce qu'ils repoussent, c'est l'autre face du projet français, qui stipule que l'Union monétaire et douanière franco-sarroise devrait subsister. Il est vrai que nous accepterions de faire subir à ce statut économique les ajustements nécessaires pour l'adapter à la situation résultant du fait que ce ne serait plus la France qui assurerait la direction des affaires extérieures de la Sarre. Mais, une fois entrés dans la voie des compromis, où nous arrêtons-nous ? En réalité, un accord franco-allemand sur la Sarre n'aboutirait vraisemblablement qu'à une « européisation » de façade, derrière laquelle le chancelier fédéral se servirait de nos concessions dans l'ordre économique pour contrepartie et annuler les concessions que lui-même aurait faites dans l'ordre politique.

Toujours est-il que le moment est venu de savoir à quoi s'en tenir. Il ne suffit plus d'entendre les ministres responsables de part et d'autre dire qu'ils ont bon courage et bon espoir. L'espoir, comme dit Oronte, est un triste avantage, « lorsque rien ne marche après lui ». — H.